Le journal des Gardons

Le <u>SMAGE</u> des Gardons vous informe

1°1 - Avril 2006

Edito

Un journal pour suivre les travaux du SMAGE et mieux comprendre la gestion de l'eau sur les Gardons

S	0	M	M	a	ir	P
	\mathbf{v}	4 7 7	4 -	u		

P.	Edito
	Dossier
	• Le SMAGE :
	Un syndicat de travaux
	7

)	Zoom sur	5-6
	Entretenir les rivières 1	
	Protéger les berges	

Gardons en tête	7
 Les droits et devoirs des riverains 	

l .		





Le SMAGE ?

En cette année 2006, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Equilibrée (SMAGE) des Gardons est actif depuis 5 ans dans la gestion des cours d'eau. Des inondations de septembre 2002 à la sécheresse de 2005, de la conduite de travaux à l'animation des assemblées en charge de la gestion de l'eau, notre structure a fortement évoluée (lire le dossier). Il est aujourd'hui plus que nécessaire de nous rapprocher de vous à travers ce journal des Gardons.

Un journal?

L'ambition première de ce journal est de vous tenir informé des travaux et actions menés par le SMAGE des Gardons et ses partenaires.

Notre volonté à travers ce journal est également d'aborder des sujets en relation avec nos trois grands domaines d'intervention : les inondations, la ressource en eau et les milieux aquatiques. Dans notre pays méditerranéen, l'eau est un bien commun précieux et difficile à gérer. Confrontés au gré des saisons à des excès d'eau (inondation) et des manques d'eau (sécheresse), on ne peut envisager une bonne gestion de l'eau qu'avec une vision d'ensemble.

Nos actions sont très nombreuses dans le

domaine de la **prévention des inondations**, nous lui avons donc consacré une brochure spéciale.

Communiquer, mais à quel prix?

Dans le souci d'éviter tout gaspillage, nous mettons en place un système d'abonnement gratuit à ce journal, qui ne sera donc diffusé qu'aux personnes qui se seront abonnées.

Vous pouvez vous inscrire **gratuitement** par retour du coupon réponse ou, à tout moment, par mail (smage@lesgardons.com), courrier ou fax. Le prochain numéro de ce journal vous sera alors adressé personnellement. Si vous ne souhaitez pas vous inscrire vous pourrez vous procurer le journal dans votre mairie (publication annuelle).

Dans le grand projet de gestion durable de l'eau qui se dessine sur les Gardons, nous espérons que

ce journal sera un des liens forts qui nous rassemblent.

Le Président Jacques LAYRE



www.les-gardons.com

Dossier: Le SMAGE un syndicat

Un territoire : le bassin versant

Le territoire cohérent de gestion des cours d'eau est le bassin versant, c'est-à-dire le territoire qui collecte les eaux de pluie en direction des Gardons et de leurs affluents.

Les problématiques du bassin sont multiples et reflètent son caractère méditerranéen :

- inondations : crues généralisées (1907, 1958, 2002) ou plus localisées (1997 Avène, 2001 Droude...)
- enfoncement du lit du aux extractions massives
 - manque d'eau en été
 - qualité des eaux à améliorer
 - milieux aquatiques dégradés



Carte

d'identité du bassin versant

- Surface: 2000 km²
- Sources : Cévennes Lozère
- Confluence: Rhône Gard
- Nh habitant : 180, 000 ■ Nb communes: 148

Un syndicat de travaux : le SMAGE

Le SMAGE regroupe le Conseil Général du Gard et différentes collectivités représentant 102 communes du bassin versant.

Le SMAGE est compétent, pour ses collectivités membres, pour réaliser des études et des travaux dans les trois grands domaines indissociables de la gestion de l'eau : les inondations, la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Il coordonne également les actions à l'échelle du bassin versant. Le SMAGE est en phase active de réalisation de travaux depuis 2002.

Des travaux suite aux inondations de septembre 2002

La crue de septembre 2002 a généré des dégâts considérables. Le SMAGE a pris en charge de nombreux travaux suite à cette crue représentant environ 7 200 000 €:



Travaux courants

protection de berge seuil Collet de Dèze



restauration des seuils de la vallée obscure (Peyrolles)





collectivités non adhérentes

Gardon d'Alès, d'Anduze et Gardonnenque :

- désembâclement post-crue
- traitement des atterrissements



- désembaclement des Gardons 1 400 000 € (2003-2004) : 10 000 m³ embâcles et 30 000 arbres couchés retirés
- protection de berge : 2 200 000 € pour 11 sites protégés (2003-2007)
- renforcement de seuils : 3 000 000 € pour 21 ouvrages (2005-2007)
- études de définition des travaux 600 000 € (2003-2005)



de travaux

nd-Combe

Travaux d'urgences post-crue : protection de berge renaturation seuil désembâclement et travaux sur atterrissements

Quelques dates CLE du SMAGE

- 1994 2000 / Elaboration du SAGE des Gardons et Création du SMAGE des Gardons pour porter le SAGE Animation par le Conseil Général du Gard
- 2001 / Approbation du SAGE -Lancement du Contrat de rivière -Recrutement d'un chargé de mission
- 2002 / Préparation des premiers programmes de travaux - Crue de septembre 2002
- 2003 2006 / Travaux suite à la crue - Structuration du SMAGE (statuts, recrutement, évolution des adhérants...) Lancement du Plan d'actions et de prévention des inondations : premiers travaux et études

...et à l'avenir

- Poursuite des travaux (travaux importants jusqu'en 2015, entretien régulier par la suite)...
- 2007 2008 / Elaboration et lancement du Contrat de rivière





- un suivi annuel de l'ensemble des atterrissements recensés,
- un suivi topographique (hauteur) des atterrissements dans les zones les plus sensibles.

Un plan spécifique pour la prévention des inondations

Un grand plan d'actions, de 40 000 000 € sur les inondations (cf brochure inondation) porté par le SMAGE, le Conseil Général du Gard et l'Etat en partenariat principalement avec le Syndicat départemental et la Région. Ce plan est axé sur la culture du risque, la gestion de crise, la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable et les travaux hydrauliques. Il découle de ce plan de multiples travaux et actions qui se réaliseront de 2006 à 2010.

Des travaux de gestion à plus long terme

Pour gérer correctement les cours d'eau il faut comprendre leur fonctionnement et planifier des travaux réguliers d'entretien :

Entretien de la végétation :

- 4 800 000 € de travaux de restauration de la végétation sont à réaliser sur 6 ans (début des travaux en 2005),
- 180 000 à 240 000 € par an d'entretien régulier par la suite,
- Un projet de mise en place de deux brigades vertes sur le terrain (2007).

Gestion des atterrissements (amas de cailloux dans le lit du cours d'eau) :

 un programme de gestion avec des travaux réguliers (360 000 € en 2004, 35 000 € en 2005,...),



Des travaux courants

Beaucoup de travaux sont à réaliser dans les années à venir. Ils résultent de la crue de 2002 et/ou de l'absence ou de l'excès de gestion dans le passé. Ils sont à planifier sur plusieurs années : protection de berge, travaux hydrauliques, replantation, réparation d'ouvrages, gestion de la ressource en eau, amélioration de la qualité des eaux, restauration des milieux dégradés... Au regard des montants importants à investir, ces actions et travaux seront répartis sur une dizaine d'années ...

Des outils pour faire : SAGE, Contrat de rivière, Plan d'Actions et de Prévention des inondations...

Un partenariat, une vision à long terme et des financements

Afin de mettre en œuvre des travaux cohérents à l'échelle du bassin versant, le SMAGE s'appuit sur différents **outils d'aménagement**, prenant la forme de documents écrits, qui résument les actions à venir et les directions à suivre. Ces documents portent sur la totalité du bassin versant (en savoir plus www.les-gardons.com):

SAGE des Gardons

Adopté le 27 février 2001 - Outil à caractère réglementaire qui définit la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant, le SAGE donne un cadre d'actions et des directions. Elaboré et mis en oeuvre par la Comission Locale de L'Eau (CLE).

Contrat de rivière des Gardons en préparation

Outil à caractère opérationnel qui planifie les principales actions à réaliser à l'échelle du bassin versant sur une période courte, généralement 5 ans. Elaboré et mis en oeuvre par le Comité de Rivière (CR). Sur les Gardons, composition identique entre CLE et CR.

Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

Volet inondation du Contrat de rivière et du SAGE, signé en 2004 - Outil opérationnel, porté par le SMAGE, le Conseil Général du Gard et l'Etat, qui planifie des actions dans le domaine des inondations.

Président de la CLE et du CR : Lucien AFFORTIT - Conseiller Général (Saint-Jean du Gard)

Le SMAGE : Structure porteuse du SAGE, du Contrat de Rivière et du PAPI

Pourquoi des « outils »? :

- « Voir loin et bien faire » : bien réfléchir à la bonne échelle de temps (long terme) et d'espace (bassin versant, impacts amont/aval. effet cumulé).
- Construire ensemble : le Sage et le contrat de rivière sont élaborés par des assemblées (CLE et CR) qui sont composées de représentants d'élus, d'administrations et d'usagers (agriculture, loisirs, tourisme, économie, riverains, environnement...)
- ➤ Travailler en partenariat : le SMAGE et ses partenaires travaillent ensemble, chacun dans ses domaines de compétences, pour être plus efficaces.
- Obtenir des financements ces outils permettent d'obtenir des financements avec de nombreux partenaires : Conseil Général du Gard, Conseil Régional LR, Agence de l'eau, Etat, Europe, CG Lozère,

Le SMAGE mais avec quels moyens ?

Une équipe d'élus

Toutes les décisions et orientations du SMAGE sont prises par des élus qui composent le comité syndical. Ils se réunissent environ tous les deux mois. Un comité plus restreint (bureau) se réunit une dizaine de fois par an.



- Président : M. LAYRE (Maire de Cassagnoles)
- Vice Présidents (un par grand secteur) :
- Bas Gardon M. BIOT (maire de Montfrin)
- Gardon d'Anduze M. SERRE (adjoint Anduze)
- Gardon d'Alès M. LAMOUROUX (Président du SMA du Gardon d'Alès)
- Gardonnenque M. SILBERMANN (Maire de Dions)
- (à venir secteur Uzège et Cévennes).

Un budget

Le budget du SMAGE s'élève à **environ 5 millions d'euros** pour 2006. Il comprend les financements des partenaires et les cotisations des membres (50% Conseil Général du Gard et 50% autres collectivités). Plus des 2/3 du budget d'investissement est consacré à des travaux, le 1/3 restant est consacré à des études qui préparent les travaux suivants.

Une équipe technique et administrative :

- Directeur: Lionel GEORGES
- Prévention des inondations : Etienne RETAILLEAU (chargé de mission)
- Projets (techniciens de rivière) : Régis NAYROLLES, Jean Philippe REYGRO-BELLET, Guillaume ROQUES et Michaël VERDIER
- Administration : Gisèle CANONGE (responsable), Christelle LE DISSES et Majida EL OUARAINI



Une collaboration étroite avec le Conseil Général du Gard

Très impliqué dans la gestion des cours d'eau, le Conseil Général s'est investi très tôt dans la création de **structures de gestion** à l'échelle des bassins versants. Membre du SMAGE, comme de plusieurs autres syndicats de bassin (Cèze, Camargue, Vidourle...), le Conseil Général est à la fois un partenaire, un acteur (gestion des barrages, culture du risque...) et un financeur.

Vos Conseillers Généraux, délégués titulaires

au SMAGE: M. GAROSSINO,

M. SUAU, M. CAVARD,

M. MAURIN

et M. BONNAL

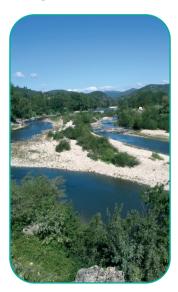




Zoom sur... L'entretien des rivières 1

L'entretien régulier des rivières comprend essentiellement la gestion des atterrissements et de la ripisylve (végétation bordant le cours d'eau). Le prochain numéro du journal traitera de l'entretien de la ripisylve.

La gestion des atterrissements



Atterrissement au milieu du lit (ilôt) en cours de végétalisation.

Les atterrissements sont des amas de matériaux (graviers, cailloux...) présents dans le cours d'eau. Les matériaux, qui proviennent principalement de l'érosion des versants amont, sont transportés durant les crues, on parle de transport solide. Sur l'ensemble du cours d'eau, le transport solide est continu dans l'espace, de l'amont vers l'aval, mais il ne l'est pas dans le temps. En effet, la capacité à transporter des matériaux des cours d'eau dépend du débit de ces derniers. Ainsi un cours d'eau peut charrier beaucoup de matériaux pendant une crue et aucun aux faibles débits. Le transport solide est donc saccadé au rythme des crues.



Baisse du Profil en long du Gardon (1985-2004) sur la Gardonnenque (en m)

Quelques chiffres sur les travaux de 2004 :

- Plus de 26 hectares scarifiés.
- 23 400 m³ de graviers régalés,
- 3 chenaux de crues créés

... un plan de gestion à long terme : des travaux réguliers et une surveillance accrue

Le déficit en matériaux n'empêche pas localement la formation d'atterrissements, qui apparaîssent d'autant plus imposants que le lit s'enfonce. Le SMAGE des Gardons a réalisé un plan d'entretien à long terme. L'objectif des travaux est de rendre les matériaux mobilisables et ainsi d'écarter tout risque de perturbation en crue :

- dévégétalisation et scarification,

 étallement des matériaux (régalage),
 si nécessaire, un curage avec réinjection des matériaux
 à l'aval.



Les alluvions fines sont transportées en suspension



Mécanismes du transport solide

Pour les observateurs de la rivière que nous sommes, il est difficile de se rendre compte de ces mouvements. Les atterrissements donnent l'impression de ne pas bouger alors qu'ils sont mobilisés en crue. Les problèmes



Suppression de la végétation sur un atterrissement – Confluence des gardons d'Anduze et d'Alès

sont le plus souvent rencontrés lorsque les atterrissements se végétalisent. Les matériaux ne peuvent plus être transportés et peuvent alors créer des perturbations locales en crue. Ainsi, contrairement aux idées reçues, les atterrissements sans végétation n'obstruent pas les rivières.

Les alluvions

grossieres se

déplacent sur

le fond

(charriage)

Un constat sur les Gardons...

Sur le Gardon la situation générale est un **déficit massif** de matériaux d'où l'enfoncement très important du lit (2 à 3 m par endroit) dû principalement aux **extractions** massives des années 60 à 80. Le niveau des nappes et du fond du lit a fortement diminué et a été localement maintenu par des seuils (petits barrages qui rehaussent le niveau de l'eau). De nombreux ouvrages doivent être **renforcés** (ponts, seuils, berges...) y compris les seuils qui luttent contre l'enfoncement. Il est donc primordial, pour ne pas générer de problèmes supplémentaires, de respecter l'équilibre du cours d'eau et donc de bien gérer les matériaux.

Travaux et surveillance :

- ➤ Un recensement de tous les atterrissements sur le Gardon et les affluents (une 100°)
- ➤ Un suivi annuel de tous les atterrissements (en zones sensibles le suivi s'effectue par des levés topographiques)
- Des travaux importants en 2004 (360 000 €) et des travaux d'entretien chaque année (70 000 € en 2005/2006)
- ➤ Des partenaires financiers : Etat, Région, SMD, Europe.
- Une sensibilisation sur le rôle des matériaux pour éviter que les atterrissements ne soient perçus comme responsables de tous les maux de la rivière.



En savoir plus

- www.les-gardons.com (animations of page 7)
- Guide méthodologique transport solide et atterrissement (agences de l'eau) : http://www.lesagencesdeleau.fr/francais/etudes/

Zoom sur ... la protection des berges

Les cours d'eau ont tendance naturellement à éroder les berges et à se déplacer latéralement sur une zone qui s'appelle l'espace de mobilité. S'il est nécessaire d'accepter, dans certaines zones, le déplacement du cours d'eau, il ne peut l'être dans les secteurs qui renferment des « enjeux forts » : habitations, équipements publics, voieries... Ce fonctionnement naturel des cours d'eau rend ainsi parfois nécessaire de renforcer les berges afin de figer les érosions.

Des années 50 à 90 les techniques dites minérales (enrochement, gabion, mur, béton ...) ont été privilégiées. Le retour d'expérience a montré que ces techniques avaient

Enrochements - Ancien site minier de Saint Sébastien d'Aigrefeuille

des impacts hydrauliques (accentuation des érosions locales. augmentation risque inondation aval) et environnementaux (artificialisation, dégradation des paysages, appauvrissement du milieu qui ne peut plus jouer son rôle: rétention d'eau, épuration, diversité des espèces...) importants.

Il s'est alors développé des techniques alternatives : le génie végétal. Le principe de ces techniques est d'utiliser les végétaux, essentiellement des saules arbustifs, pour stabiliser les berges. Elles ont pour premier avantage d'être très efficaces. Elles permettent également de mieux respecter

le fonctionnement des cours d'eau et donc d'éviter les désagréments des techniques plus dures. Toutefois elles doivent être réalisées avec rigueur par des **spécialistes** et nécessitent un **entretien poussé** les premières années. Ces techniques étaient massivement utilisées par les **anciens**, de manière plus rudimentaire, y compris sur les Gardons. Chaque technique doit être adaptée au site après une étude de terrain : technique végétale, minérale ou mixte.

Un exemple à Montfrin

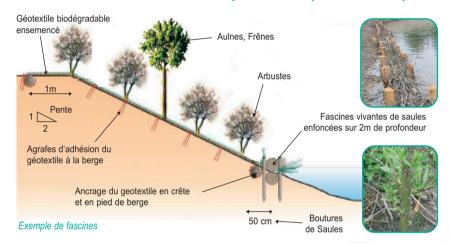
- ➤ Enjeux : une dizaine d'habitation, voierie, station de relevage d'assainissement, village
- **Deux techniques majeures :** planchage bois (photo ci-contre) et



1 - Erosion (Brignon)

2 - Terrassement et géotextile

3 - Berge stabilisée en cours de végétalisation



L'ensemble des protections de berges sont financées par l'Europe, l'Agence de l'eau, l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional.

technique mixte (gabions en pied, géotextile, grillage galvanisé, ensemencement, bouturage et plantation)

➤ Quelques chiffres: 400 m de berges protégées, 600 ancres harpons stabilisant le grillage, 5200 boutures de saules et 2500 arbustes plantés. Un coût global de 370 000 € financé à 100% suite à la crue de septembre 2002



Lieu / Enjeux protégés	Techniques	Montant (€)	Etat des réalisations
Remoulins / Captage eau potable Remoulins / Station d'épuration	Végétale : tressage Mixte : boudin lesteur	210 000	2003/2004 2003/2004
Anduze / Station d'épuration	Mixte (boudin lesteur)	140 000	2003/2004
Brignon / Station d'épuration	Mixte (boudin lesteur)	100 000	2005
Moussac / Passerelle, pont	Végétale : fascine	300 000	2003/2005
Saint Maximin / Pont	Végétale : fascine	33 000	2006
Uzès / Ponts, habitations	Mixte (boudin lesteur)	150 000	2006
Serviers Labaume / Habitations	et végétale (fascine)	300 000	2006
Gajan / Accès station épuration	Minérale : gabion	54 000	2006
Tornac / Accès station eau potable	En cours de définition	26 000	2006
Vézénobres / Seuil de Roumassouse	Végétale : fascine	48 000	2006
Ribaute / Dépôt - voierie	Végétale : fascine	48 000	2006
Méjannes les Alès / Voierie - habitation	Mixte: enrochement - plantation	60 000	2005 (SIVU Droude)
Saint Sébastien d'A. / Barrage - ancien site minier	Minérale : enrochement / béton	250 000	2003/2005



Protection de berge de Montfrin - avant et après (partie réalisée en planchage bois)

En savoir plus

Guide de protection des berges de cours d'eau en techniques végétales MATE - Auteur : Bernard Lachat www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=1095 et www.biotec.fr





Les droits et devoirs des riverains

Le régime juridique des cours d'eau

Sur le bassin versant Gardon les cours d'eau sont **non domaniaux** c'est-à-dire qui n'appartiennent pas au Domaine Public Fluvial (critères essentiellement basés sur la navigabilité) Afin de garantir l'intérêt général, le législateur considère l'eau comme un bien collectif dont l'usage est commun à tous (l'eau est dite *res communis* c'est à dire chose qui n'appartient à personne et qui peut être utilisée par tous). Cet usage s'exerce toutefois dans un cadre réglementé.



Pour les cours non domaniaux, comme le Gardon et ses affluents, le lit des cours d'eau est **propriété privée**. Il appartient aux propriétaires des 2 berges selon une limite qui suit une ligne fictive située au milieu du cours d'eau. Le plus souvent les propriétaires sont des particuliers.

Les propriétaires ont des droits et des devoirs.

On dénombre par exemple un **droit** d'usage de l'eau, un droit de pêche, la propriété des alluvions... Ces différents droits sont toutefois **encadrés par les lois**, règlements et autorisations émanant de l'Etat : un riverain peut donc utiliser l'eau ou les alluvions mais pas dans n'importe quelle condition. Cet encadrement législatif permet de **garantir l'intérêt général**. Pour tout projet il convient de contacter le service de police des eaux (DDAF).

C'est au riverain qu'incombe le **devoir** d'entretien régulier du lit et des berges. L'entretien concerne le libre écoulement des eaux mais également le maintien de la vie aquatique.

Les collectivités compétentes, comme le SMAGE des Gardons, peuvent se substituer aux riverains pour réaliser les travaux ayant un caractère d'intérêt général, avec ou sans participation financière des riverains. Les élus du SMAGE ont choisi, après plusieurs débats, de prendre en charge les travaux sans solliciter

Brèves

- Le projet « ressource en eau » à Peyrolles aborde sa 3 eme et dernière année de travaux. Ce projet pilote, ambitieux, vise à quantifier l'impact des seuils cévenols sur la ressource en eau. Ce projet est original car il met en synergie gestion de l'eau (suivi scientifique) et insertion (insertion / formation). En savoir plus www.eau-cevennes.org
- La cave coopérative de Tornac s'est convertie en agriculture biologique. Ce mode de production est particulièrement respectueux de la ressource en eau.
- Le SMAGE des Gardons travaille actuellement sur la mise en place de deux équipes vertes de 4 personnes. Ces équipes devraient être en place en 2007.

financièrement les riverains. Il s'agit d'un choix politique fort basé sur l'**efficacité** et la **solidarité**

La législation est assez complexe avec des situations cocasses : un riverain peut vous interdire de prendre pied sur le lit du cours d'eau et sur la berge mais ne peut pas vous interdire de nager si vous ne touchez ni le fond ni les berges...

www.les-gardons.com

Des animations sur la **prévention des inondations** pour mieux comprendre le risque inondation à travers le fonctionnement des cours d'eau.

Le chemin : www.les-gardons.com > Quoi ?
Mieux connaître le risque inondation

Les animations peuvent être diffusées gratuitement dans le cadre d'une convention d'utilisation (écoles, associations, collectivités ...)

Cette première série d'animations s'intègre dans un **programme pédagogique** visant à expliquer simplement le fonctionnement des cours d'eau et ainsi mieux comprendre les actions de gestion menées. Des animations seront prochainement réalisées (2006-2007) sur la ressource en eau et les milieux.



Lexique

Dans un souci de pédagogie les définitions sont volontairement simplifiées.

- Bassin versant : aire de collecte des eaux de pluie
- Extraction : exploitation économique, généralement massive et régulière, des alluvions de cours d'eau
- Curage : extraction généralement ponctuelle des matériaux du fond d'un cours d'eau dans le but d'augmenter la capacité hydraulique des cours d'eau
- Embâcle : amas, généralement de bois, créant un obstacle dans le cours d'eau
- Seuils : petits barrages



- Ripisylve : du latin ripa rive et sylva forêt, formation végétale naturelle et riveraine d'un milieu aquatique
- Atterrissement : amas de matériaux généralement en bordure de cours d'eau
- SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau – Créé par la loi sur l'eau de 1992 (cf ww.les-gardon.com ou sierm.eaurmc.fr)
- Transport solide: transport des matériaux (de toute taille: limon, sable, gravier, cailloux, rocher...) par les cours d'eau
- Rectification: modification du tracé d'un cours d'eau visant à réduire son linéaire (passage généralement d'un tracé courbe ou sinueux à un tracé droit) afin d'accélérer le passage de l'eau

Recalibrage: augmentation de la section d'un cours d'eau, généralement sur les rives pour augmenter la capacité du cours d'eau (transit d'un débit plus élevé).



- Chenalisation : limitation de la mobilité d'un cours d'eau à une largeur déterminée (le chenal)
- SMD : Syndicat Mixte Départemental dénomination simplifiée de « Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard »

Collectivité regroupant le Conseil Général du Gard et les autres collectivités du département du Gard (communes, syndicat, communauté de communes, d'agglomération...) qui financent les actions dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques (travaux, étude, inondation, ressource en eau...). Les membres cotisent et en contre partie, si leurs projets sont éligibles, ils sont financés. (Président / M. AFFORTIT – contact 04 66 76 52 16 - F. JOSSE)

- Endiguement : ouvrage permettant d'augmenter la capacité d'un cours d'eau en surélevant artificiellement les berges. Très souvent sur des petits cours d'eau on trouve des levées de terres qui constituent des dépôts de résidus de curage et qui ne sont pas conçus pour jouer le rôle de digues mais en font office.
- Régalage : déplacement des matériaux (atterrissement) sur place

Brèves

- M. ATGER, Président du SMAGE jusqu'en 2004, conseiller général du canton de Saint André de Valborgne, s'est retiré après de longues années au service des collectivités. Qu'il soit remercié du travail effectué notamment pour le SMAGE des Gardons...
- La DCE (Directive Cadre sur l'Eau), est un texte européen majeur qui a pour ambition de structurer la politique de l'eau dans les Etats membres. Traduit en droit français, il préconise le bon état écologique des milieux aquatiques d'ici 2015. Un travail important est en cours par l'ensemble des acteurs de l'eau (en savoir plus http://sierm.eaurmc.fr/rubrique Directive cadre sur l'eau)
- Scarification : griffage de surface des atterrissements pour rompre la croute consolidée de surface
- Espace de mobilité : espace au sein duquel le cours d'eau se déplace latéralement
- Gabions : caisson grillagé rempli de matériaux (cailloux, galets..) servant à stabiliser une berge, un talus...



 Enrochement : bloc de rocher utilisé pour augmenter la stabilité d'une berge ou d'un talus





SMAGE des Gardons - 11 place du 8 mai - 30 044 cedex 9 - Std.: 04 66 76 37 24 - Fax: 04 66 76 37 20 - Mail: contact@les-gardons.com